



Les actions climatiques locales

Cadre juridique, leviers et freins

*Le local face au changement climatique :
perspectives et plans d'action locaux*

Introduction

Introduction rapide

- Actions climatiques ?
- Actions climatiques locales ?
- Cadre juridique ? Freins et leviers ?

= les collectivités territoriales ont des compétences, des attributions leur permettant d'agir en faveur du climat (leviers d'action) mais ces compétences présentent souvent des limites (freins à l'action locale).

Sommaire

Introduction

Tour d'horizon général des leviers et freins de l'action locale

- 1. Un rôle de prescription et de planification
- 2. Un rôle d'organisation
- 3. Un rôle d'incitation
- 4. Un rôle d'exemplarité

Focus sur le Plan climat-air-énergie territorial - PCAET

- 1. Présentation générale
- 2. Modalités d'élaboration
- 3. Contenu

1. Un rôle de prescription et de planification

1.1 Leviers d'action des personnes publiques locales

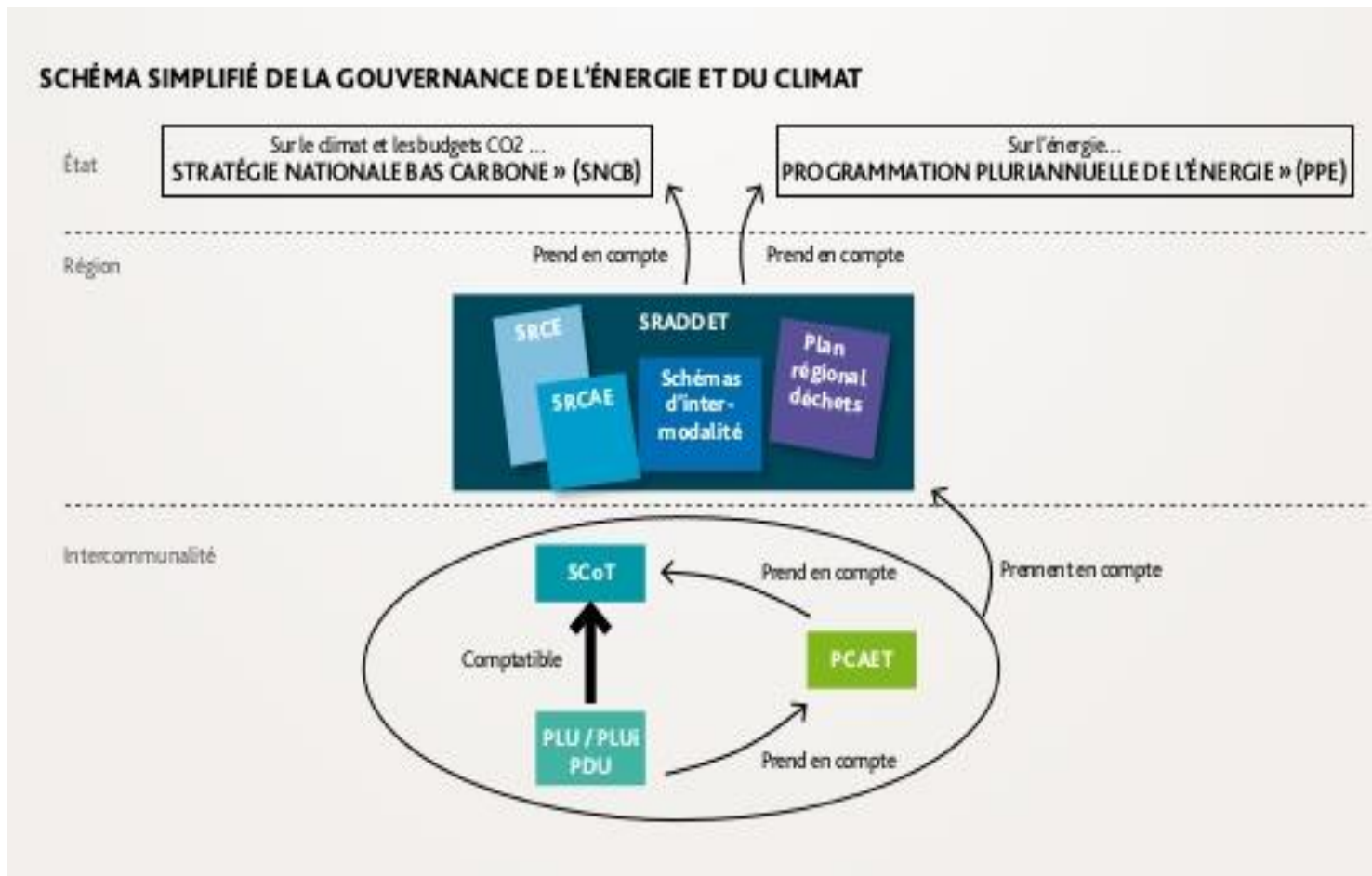
- **Le rôle de l'État : la définition de la politique énergétique**
 - Définition des objectifs de la politique énergétique
 - Élaboration de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et de la stratégie bas-carbone

- **Le rôle des collectivités et de leurs groupements : l'élaboration des documents de planification territoriale**
 - *Régions* : SRCAE – Schéma éolien (désormais inclus dans le SRADDET)
 - *Intercommunalités* : PCAET, PLU, SCoT

1.2 Freins à l'action climatique locale

- **Diversité des documents et hétérogénéité des rapports normatifs**
 - Un axe d'amélioration : l'intégration des schémas régionaux dans le SRADDET

- **Difficultés de la concertation entre les personnes publiques locales et le public**
 - Un axe d'amélioration : la réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public



Source : Réseau Action climat France, Nouvelles compétences Climat-énergie des CT, Loi NOTRE – transition énergétique : quels impacts pour les territoires ? mai 2016

1. Un rôle de prescription et de planification

1.1 Leviers d'action des personnes publiques locales

- **Le rôle de l'État : la définition de la politique énergétique**
 - Définition des objectifs de la politique énergétique
 - Élaboration de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et de la stratégie bas-carbone

- **Le rôle des collectivités et de leurs groupements : l'élaboration des documents de planification territoriale**
 - *Régions* : SRCAE – Schéma éolien (désormais inclus dans le SRADDET)
 - *Intercommunalités*: PCAET, PLU, SCOT

1.2 Freins à l'action climatique locale

- **Diversité des documents et hétérogénéité des rapports normatifs**
 - Un axe d'amélioration : l'intégration des schémas régionaux dans le SRADDET

- **Difficultés de la concertation entre les personnes publiques locales et le public**
 - Un axe d'amélioration : la réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public

2. Un rôle d'organisation du secteur de l'énergie

2.1 Leviers d'action des personnes publiques locales : l'organisation de la distribution et de la fourniture d'énergie

- Une compétence historique
- Une compétence exercée en coopération pour plus de poids ex. le SDEPA
- Une compétence renouvelée ex. le déploiement des réseaux intelligents

2.2 Freins à l'action climatique locale

- Une compétence limitée par la loi de nationalisation de 1946 : EDF et GDF concessionnaires imposés par l'Etat
- Un droit d'information et un pouvoir de contrôle limités face aux concessionnaires

3. Un rôle d'incitation : aides financières et accompagnement

3.1 Leviers d'action des personnes publiques locales

- **Un rôle indéniable de l'État en matière d'aide et d'accompagnement**
 - Aides financières : chèque énergie, prime de rénovation énergétique, aides de l'Anah, subventions de l'ADEME...
 - Aides fiscales : crédit d'impôt, prêt à taux zéro ou TVA à taux réduit...
- **Complété par l'action des collectivités et de leurs groupements**
 - *Départements* : fonds de solidarité logement, contrats locaux d'engagement
 - *Communes et intercommunalités* : programme local de l'habitat, aides allouées par les CCAS, actions tendant à maîtriser la demande d'énergie
 - *Régions* : plateformes territoriales de rénovation énergétique

3.2 Freins à l'action climatique locale

- Objectif actuel : lutter contre la précarité énergétique ≠ lutter contre le changement climatique...
- Clarification nécessaire des outils de financement et des intervenants

4. Un rôle d'exemplarité

4.1 Leviers d'action des personnes publiques locales

▪ Un rôle en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables

- Participation au capital de sociétés de production d'énergies renouvelables
- Possibilité d'aménager et exploiter des installations de production d'électricité issue de sources renouvelables et d'électricité de proximité
- Possibilité de créer et d'exploiter des réseaux de chaleur ou de froid

4.2 Freins à l'action climatique locale

- **Encore trop de contraintes même si des assouplissements.** Exemples :
 - Participation au capital de sociétés *commerciales* productrices d'énergies renouvelables
 - Régime de l'autorisation unique,...
- **Résultats encourageants mais encore beaucoup de contentieux...**

FOCUS SUR LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

1. Présentation générale : qu'est-ce qu'un plan climat ?

1.1 Origine, source

- **Loi Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010)**
 - Des PCET
 - Élaborés à tous les échelons territoriaux
- **Loi TEPCV (17 août 2015)**
 - Rationalisation et systématisation : les PCAET

1.2 Objet, philosophie, obligation

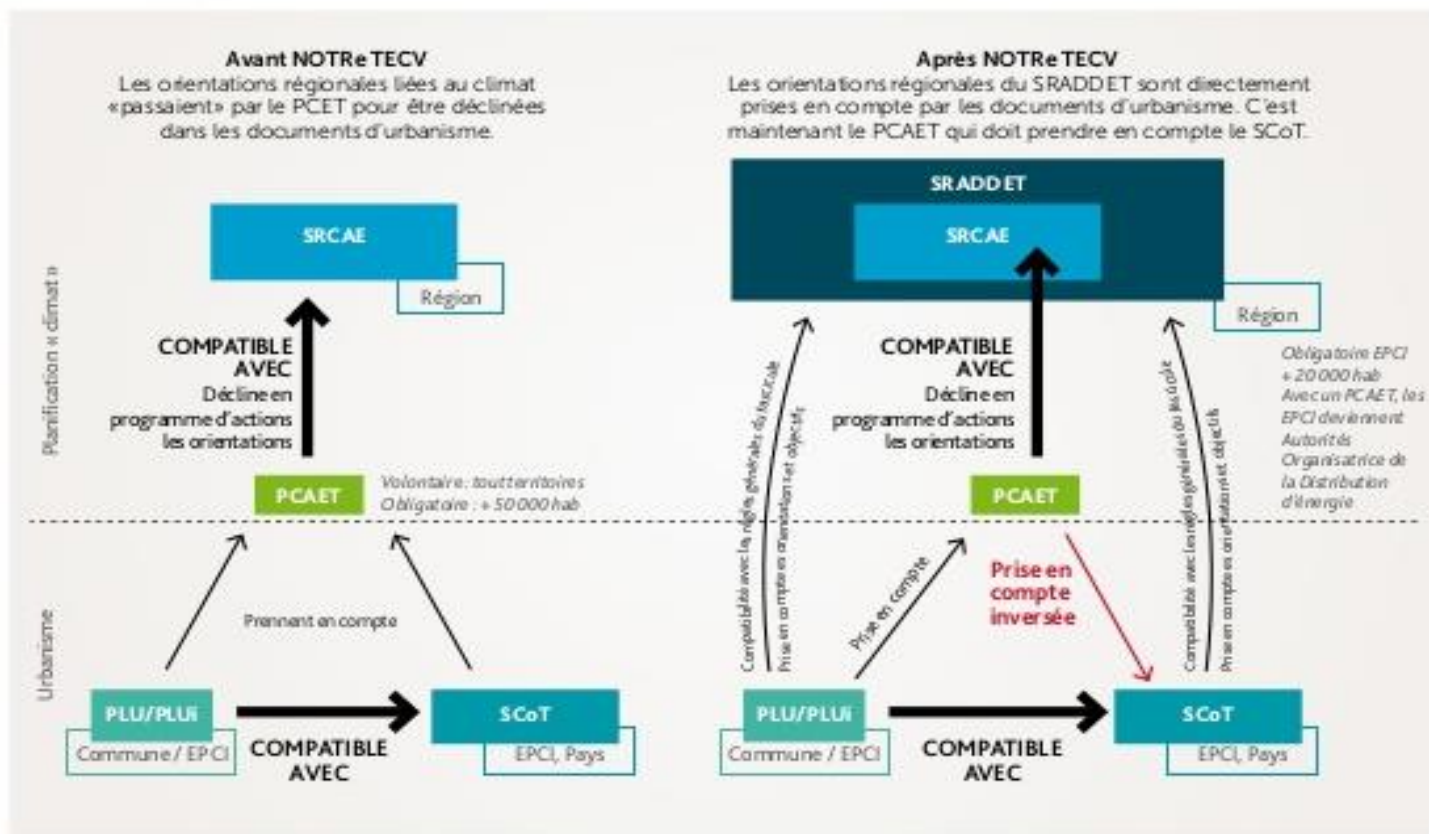
- **Responsabilisation et territorialisation : EPCI coordinateur de la transition énergétique**
- **Obligatoire mais uniquement pour les "grands" EPCI à FP (+ 20 000 hab.)**
- **Pour une action avec tous les acteurs du territoire**

2. Modalités d'élaboration

2.1 Modalités prévues par les textes

- **Délais et procédure**
 - Libre détermination des modalités d'élaboration
 - Obligation d'informations de nombreux acteurs
- **Cohérence, compatibilité, conformité, prise en compte.... ?**
 - Articulation des PCAET avec les autres plans, schémas...
 - Articulation des PCAET avec les autres démarches de développement durable

2.2 Concertation et co-construction



Source : Réseau Action climat France, Nouvelles compétences Climat-énergie des CT, Loi NOTRe – transition énergétique : quels impacts pour les territoires ? mai 2016

2. Modalités d'élaboration

2.1 Modalités prévues par les textes

2.2 Concertation et co-construction

- **Concertation avec tous les acteurs du territoire**
- **Outil d'animation territoriale**

3. Contenu

3.1 Un diagnostic de territoire

- Diagnostic de l'émission de GES et polluants atmosphériques sur le territoire
- Diagnostic des potentiels du territoire
- Diagnostic des vulnérabilités du territoire au changement climatique

3.2 Une stratégie territoriale

« Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France » (C. env. art. L. 229-26).

3. Contenu

3.3 Un programme d'actions

Les actions prévues doivent permettre :

- *d'améliorer l'efficacité énergétique,*
- *de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,*
- *d'augmenter la production d'énergie renouvelable,*
- *de valoriser le potentiel en énergie de récupération,*
- *de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie,*
- *de développer les territoires à énergie positive,*
- *de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique,*
- *de limiter les émissions de GES*
- *d'anticiper les impacts du changement climatique*

3.4 Un dispositif de suivi et d'évaluation

Impose de déterminer *des indicateurs* pour évaluer les actions engagées ou réalisées...

Merci de votre attention

Pau Droit Public

<https://paudroitpublic.univ-pau.fr>

Maylis DOUENCE

Maître de conférences en droit public
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lionel TARDY

Doctorant en droit public
Pau Droit Public

